

**COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE**  
- :-  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 DÉCEMBRE 2021**  
**A 18 HEURES 00**  
- :-  
**COMPTE RENDU**  
- :-

Le Conseil municipal s'est réuni au théâtre Henri Martel, le 08 décembre à 18 heures 00.

**Etaient présents** : M. Christophe DUMONT,  
**Maire**  
M. Didier CARREZ,  
Mme Marie-Josée DELATTRE,  
M. Jean-Claude DESMENEZ,  
M. Freddy DELVAL,  
M. Henri JARUGA,  
Mme Michèle DECREUS,  
M. Dimitri WIDIEZ ( *à compter de son arrivée à 18h27 avant l'adoption du point II.6*),  
**Adjoints,**  
Mme Françoise SANTERRE,  
Mme Claudine BEDENIK,  
Mme Joselyne GEMZA,  
M. Patrick ALLARD,  
M. Pascal DAMBRIN,  
Mme Stéphanie CARAMOUR,  
Mme Christelle DUPRIEZ,  
Mme Emeline HOURNON,  
M. Robin POPOWSKI,  
M. Rémi KRZYKZLA,  
**Conseillers municipaux.**

**Etaient absents, excusés et représentés** : Mme Johanne MASCLLET (*procuration à M. Christophe DUMONT du 06 décembre 2021*), Mme Isabelle TAILLEZ (*procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE du 08 décembre 2021*), **Adjointes,**  
M. Jean-Michel CHOTIN (*procuration à M. Didier CARREZ du 08 décembre 2021*), M. Jean-Pierre BERLINET ( *procuration à M. Didier CARREZ du 08 décembre 2021*), Mme Christiane DUMONT ( *procuration à Mme Claudine BEDENIK du 07 décembre 2021*), M. Marc BAILLEZ ( *procuration à M. Rémi KRZYKALA du 08 décembre 2021*), M. Patrick DUBREUCQ (*procuration à M. Rémi KRZYKALA du 08 décembre 2021*), Mme Sylvie DORNE (*procuration à Mme Joselyne GEMZA du 08 décembre 2021*), M. Jean-François JOOS (*procuration à Mme Françoise SANTERRE du 08 décembre 2021*), Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE du 08 décembre 2021*), Mme Elise SALPETRA (*procuration à Mme Françoise SANTERRE du 07 décembre 2021*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à compter de l'arrivée de M. Dimitri WIDIEZ à 18h27 avant l'adoption du point II.6 du 08 décembre 2021* ), **Conseillers municipaux.**

**Etaient absents excusés et non représentés** : M. Dimitri WIDIEZ (*jusqu'à son arrivée à 18h27 avant l'adoption du point II.6*), **Adjoint,** Mme Caroline FAIVRE, M. Brahim MAHMOUD (*jusqu'à l'arrivée de M. Dimitri WIDIEZ à 18h27 avant l'adoption du point II.6*), Mme Viviane BIZET, **Conseillers municipaux.**

**Etaient absents non excusés et non représentés** M. Jean-Bernard FENET, **Conseiller municipal.**

Suivant l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, M. Rémi KZRYKALA a été nommé secrétaire de séance.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

### **I/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :**

##### **1) A l'unanimité des 28 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de dénommer l'ancien chemin des Allemands en « rue Joséphine BAKER» ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférentes.

##### **2) A l'unanimité des 28 membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** du projet d'avenant financier à la convention d'objectifs conclue entre la Commune de Sin-le-Noble et l'AS Sin Foot le 27 février 2013 ;

**ADOPTE** l'avenant financier à la convention d'objectifs susvisée ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférent ;

**RAPPELLE** que conformément aux dispositions de la délibération du Conseil municipal du 08 décembre 2021 susvisée, les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2022.

##### **3) A l'unanimité des 28 membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés publics de travaux pour la Commune de Sin-le-Noble, attribués comme suit :

###### **Lot 01 – Voirie - Réseaux Divers**

Société JEAN LEFEBVRE Nord de DOUAI

Tranche ferme = 259 900,00 € hors taxes, soit 311 880,00 € Toutes Taxes Comprises

Tranche optionnelle (Réseaux gaz) = 1 260,00 € hors taxes, soit 1 512,00 € Toutes Taxes Comprises

pour un montant total de 259 900,00 € hors taxes, soit 311 880,00 € Toutes Taxes Comprises, la tranche optionnelle pouvant être affermie durant l'exécution du marché.

###### **Lot 02 – Charpente - Couverture - Bardage**

Société S.M.C.2 de MORNANT

Tranche ferme = 835 765,00 € hors taxes, soit 1 002 918,72 € Toutes Taxes Comprises

Tranche optionnelle (Renfort charpente radiants gaz) = 9 504,00 € hors taxes, soit 11 404,80 € Toutes Taxes Comprises

Variante (Système anti-fluage) = - 15 854,80 € Hors Taxes, soit - 19 025,76 € Toutes Taxes Comprises

pour un montant total, la variante étant retenue, de 819 910,80 € hors taxes, soit 983 892,96 € Toutes Taxes Comprises, la tranche optionnelle pouvant être affermie durant l'exécution du marché.

###### **Lot 03 – Menuiseries extérieures**

Aucune offre n'ayant été déposée, il pourra être lancé, en vertu des articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique, une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour le lot trois déclaré infructueux, sans modification substantielle des conditions initiales.

**Lot 04 – Menuiseries intérieures - plâtrerie**

Société ISOPLACPLUS de BEUVRY LA FORÊT, pour un montant de 40 661,90 € hors taxes, soit 48 794,28 € Toutes Taxes Comprises.

**Lot 05 – Électricité**

Société BOUYGUES ÉNERGIE & SERVICES de VILLENEUVE D'ASCQ

Tranche ferme = 89 019,95 € hors taxes, soit 106 823,94 € Toutes Taxes Comprises

Tranche optionnelle (Point alimentation radiants - Coffrets de radiants) = 1 309,95 € hors taxes, soit 1 571,94 € Toutes Taxes Comprises

pour un montant total de 89 019,95 € hors taxes, soit 106 823,94 € Toutes Taxes Comprises, la tranche optionnelle pouvant être affermée durant l'exécution du marché.

**Lot 06 – Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie**

Société MIROUX de LILLE

Tranche ferme = 131 875,00 € hors taxes, soit 158 250,00 € Toutes Taxes Comprises

Tranche optionnelle (Mise en place de radiants gaz) = 63 225,00 € hors taxes, soit 75 870,00 € Toutes Taxes Comprises

pour un montant total de 131 875,00 € hors taxes, soit 158 250,00 € Toutes Taxes Comprises, la tranche optionnelle pouvant être affermée durant l'exécution du marché.

**Lot 07 – Équipements sportifs**

Aucune offre n'ayant été déposée, il pourra être lancé, en vertu des articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique, une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour le lot sept déclaré infructueux, sans modification substantielle des conditions initiales.

**Lot 08 – Carrelage - Faïence**

Société BATISOL ET RÉSINE de LEDERZEELE, pour un montant de 27 499,96 € hors taxes, soit 32 999,95 € Toutes Taxes Comprises.

**Lot 09 – Peinture**

Société SANIEZ CONSTRUCTION de SOLESMES, pour un montant de 12 500,00 € hors taxes, soit 15 000,00 € Toutes Taxes Comprises.

**Lot 10 – Revêtements sportifs**

Société POLYTAN de GLISY, pour un montant de 69 183,78 € hors taxes, soit 83 020,54 € Toutes Taxes Comprises.

**Lot 11 – Désamiantage**

Société SODACEN de BRUYAY SUR L'ESCAUT, pour un montant de 60 280,00 € hors taxes, soit 72 336,00 € Toutes Taxes Comprises.

ainsi que tout avenant qui viendrait les modifier en cours d'exécution ;

**DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution desdits contrats sont inscrits au budget au chapitre 11.

## II/ AFFAIRES FINANCIÈRES

### SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

#### 4) A l'unanimité des 28 membres présents et représentés,

**ADOPTE** la décision modificative n°1 dont le vote est opéré par chapitre comme précisé ci-dessous :

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Propositions
65	Autres charges de gestion courante	+40 000,00
67	Charges exceptionnelles	-20 000,00
022	Dépenses imprévues	-20 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>0</b>

Chapitre	Investissement Dépenses	Propositions
041	Opérations patrimoniales	+342 713,85
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>+342 713,85</b>
041	Opérations patrimoniales	+342 713,85
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>+342 713,85</b>
<b>Total section d'investissement</b>		<b>+342 713,85</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les nouvelles dépenses et recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux projets présentés dans la présente décision modificative.

#### 5) A l'unanimité des 28 membres présents et représentés,

**DECIDE D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 40 000 € et **AUTORISE** son versement ;

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune au chapitre 65 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférent.

#### 6) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

**ADOPTE** le budget primitif 2022 dont le vote s'est opéré par chapitre comme précisé ci-dessous :

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
011	Charges à caractère général	30		
012	Charges de personnel et frais assimilés	30		
023	Virement à la section d'investissement	30		
65	Autres charges de gestion courante	30		
66	Charges financières	30		
67	Charges exceptionnelles	30		
68	Dotations aux provisions	30		
Chapitre	Fonctionnement Recettes	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
013	Atténuation des charges	30		
70	Produits des services, du domaine et ventes	30		
73	Impôts et taxes	30		
74	Dotations et participations	30		
75	Autres produits de gestion courante	30		
76	Produits financiers	30		
77	Produits exceptionnels	30		
Chapitre	INVESTISSEMENT Recettes	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
10	Dotations, fonds divers et réserves	30		
13	Subvention d'investissement	30		
16	Emprunts et dettes assimilées	30		
021	Virement de la section de fonctionnement	30		
024	Cessions d'immobilisations	30		
040	Opérations d'ordre	30		
041	Opérations patrimoniales	30		

Chapitre	INVESTISSEMENT Dépenses	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
16	Emprunts et dettes	30		
23	Immobilisations en cours	30		
041	Opérations patrimoniales	30		

**RAPPELLE** que le présent budget est voté en l'absence du vote du compte administratif de l'exercice 2021 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

**7) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,**

**RAPPELLE** que conformément aux dispositions de la délibération n°222.25/2020 du Conseil municipal du 28 mai 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2020, Monsieur le Maire dispose d'une délégation de l'assemblée délibérante, dans la limite de 6 millions d'euros, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans les conditions et limites ci-après définies ;

**DEFINIT** sa politique d'endettement comme suit :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'encours de dette présentera les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 11 356 640,07 €

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités territoriales.

Selon cette cotation, 100 % de l'encours de dette, composé de 10 contrats, est classé 1-A.

Pour information, les contrats classés 1-A concernent les contrats dont les indices sont exprimés en euros, à taux fixe simple ou à taux variable simple.

Encours de dette envisagé pour l'année 2022 :	10 440 054,27 € soit :
Encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 :	11 356 640,07 €
Diminué du remboursement de l'annuité en capital :	916 585,80 €
Et augmenté du montant de l'emprunt prévu en 2022 :	0,00€
Dont 100 % de dette classée 1-A	

**AUTORISE** Monsieur le Maire, afin d'assurer le financement du programme d'investissement prévu au budget 2022, à contracter, un ou plusieurs emprunts, en suivant la stratégie suivante :

Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Commune de Sin-le-Noble souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Conformément à l'article 2 ci-dessus, l'assemblée délibérante décide de déterminer le profil de sa dette comme suit :

**Encours de dette envisagé pour l'année 2022 :**  
**10 440 054,27 € dont 100 % de dette classée 1-A.**

Caractéristiques essentielles du ou des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires interministérielles du 15 septembre 1992 et du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor,

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couvertures pourront être :

- le T4M (taux moyen mensuel du marché monétaire)

- le TAM (taux annuel monétaire)
- l'EONIA (Euro Overnight Interest Average)
- le TMO (taux moyen des obligations)
- le TME (taux moyen des emprunts d'Etat)
- l'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate)

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

L'assemblée délibérante décide de donner délégation à Monsieur Christophe DUMONT, Maire, et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ;

**RAPPELLE** qu'il sera donné information à l'assemblée délibérante des emprunts contractés dans le cadre de la délégation consentie au Maire, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT.

#### 8) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,

**PREND ACTE**, les taux d'imposition directe communaux pour l'exercice 2022, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,33 %	42,33 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,57 %	51,57 %

**RAPPELLE** que pour l'exercice 2021, les produits fiscaux attendus, d'un montant total de 4 980 744 € étaient les suivants :

- le produit de la Taxe Foncière bâti s'élève à 4 949 647 € ,
- le produit de la Taxe Foncière non bâti s'élève à 31 097 € ,

et **PRECISE** que les montants prévisionnels attendus pour l'exercice 2022 ne sont pas connus de manière certaine ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM et lui donne tout pouvoir pour la mise en œuvre de cette décision.

**9) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 691 400 € ;

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune au chapitre 65 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférent.

**10) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'actualiser, au titre de l'exercice 2022, la provision pour risque contentieux à hauteur de 573 000,00 euros ;

**INDIQUE** que cette somme sera inscrite aux articles 6815 et 6875 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les éventuelles démarches y afférent ;

**PRECISE** que la provision sera maintenue, en l'ajustant si nécessaire, jusqu'à ce que les décisions de justice soient devenues définitives et qu'elle sera réajustée, systématiquement en fin d'exercice ;

**RAPPELLE** que conformément aux dispositions législatives et réglementaires le risque financier correspondant est inscrit dans une annexe spécifique IV, A4, de la maquette budgétaire et **DECIDE** de procéder à son actualisation par le renouvellement de la provision suivant le tableau ci-dessus ;

**RAPPELLE** que lorsque le risque est réalisé et que la provision ne doit plus être inscrite, celle-ci est budgétairement reprise.

**11) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe au budget primitif 2022.

**12) A l'unanimité des 30 membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** du rapport définitif de la séance du 12 octobre 2021 de la Commission Locale des Transferts de Charges ;

**APPROUVE** les termes dudit rapport ;

**PRECISE** que la Commission Locale des Transferts de Charges de la CAD sera informée de la présente décision, une fois les formalités administratives accomplies.

**III/ SPORTS**

**SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MADAME MARIE-JOSÉE DELATTRE, ADJOINTE DÉLÉGUÉE A LA VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE LOCALE ASSOCIATIVE, ASSOCIATIONS SPORTIVES ET NON SPORTIVES COMMERCE ET ARTISANAT :**

**13) A l'unanimité des 26 membres présents et représentés ayant pris part au vote,**

**Mesdames Michèle DECREUS, Marie-Bernadette SOMBE et Messieurs Jean-Claude DESMENEZ et Patrick ALLARD n'ayant pas pris part au vote,**

**DECIDE** d'octroyer des subventions de fonctionnement aux associations locales sportives évoquées ci-après et **APPROUVE** la répartition proposée, selon l'état ci-après :



## TABLEAU DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2021-2022

Associations	Subventions 2021		Subvention de fonctionnement 2022	Proposition
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Demandées par le club	
AS SIN ATHLETISME	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
AS SIN FOOT	34 500,00 €		35 000,00 €	34 500,00 €
ASS SELF DEFENCE CITOYENNE	100,00 €		150,00 €	100,00 €
ASS GYMNAS'TEAM	2 400,00 €		2 400,00 €	2 400,00 €
ASSO GYM FITNESS SINOISE	800,00 €		1 200,00 €	800,00 €
ASSO SOLIDAIRE EPIS FUTSAL	1 500,00 €		3 600,00 €	1 500,00 €
BOUGER POUR SA SANTE	300,00 €		500,00 €	300,00 €
Club Alpin Français	0,00 €		200,00 €	200,00 €
CLUB EDUCATION CANINE	0,00 €		1 200,00 €	100,00 €
ESPACE LOISIRS ET SPORTS	1 600,00 €		2 000,00 €	1 600,00 €
ETOILE CYCLISTE SINOISE	500,00 €		4 000,00 €	3 000,00 €
JUDO CLUB SINOIS	2 100,00 €		2 100,00 €	2 100,00 €
KARATE CLUB SINOIS	5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
FOOTBALL CLUB EPINOIS	13 500,00 €		26 500,00 €	13 500,00 €
LA BOULE EPINOISE ( nouveau club Mai 2021)	0,00 €		150,00 €	150,00 €
LES ROBINS DES BOIS	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
OMS	11 000,00 €		17 500,00 €	17 500,00 €
OSE LE GOLF	500,00 €		500,00 €	500,00 €
PLONGEE CLUB MARTIN	0,00 €		400,00 €	400,00 €
RANDONNEURS CLUB SINOIS	1 200,00 €		1 200,00 €	1 200,00 €
SAUVE QUI PEUT	1 200,00 €		1 200,00 €	1 200,00 €
SPORTS ET LOISIRS DES EPIS	150,00 €		450,00 €	150,00 €
TENNIS CLUB SINOIS	10 000,00 €		11 000,00 €	10 000,00 €
TENNIS DE TABLE SIN LE NOBLE	6 700,00 €		6 700,00 €	6 700,00 €
UNION DECHY SIN BASKET	18 000,00 €		18 000,00 €	18 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 050,00 €</b>	<b>20 500,00 €</b>	<b>161 950,00 €</b>	<b>141 900,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>132 050,00 €</b>			

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune à l'article 6574 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

### IV/ VIE ASSOCIATIVE

#### **SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MADAME MARIE-JOSÉE DELATTRE ADJOINTE DÉLÉGUÉE A LA VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE LOCALE ASSOCIATIVE, ASSOCIATIONS SPORTIVES ET NON SPORTIVES COMMERCE ET ARTISANAT :**

**14) A l'unanimité des 21 membres présents et représentés ayant pris part au vote,**

**Mesdames Claudine BEDENIK, Stéphanie CARAMOUR , Christelle DUPRIEZ, Christiane DUMONT, Sylvie DORNE et Messieurs Freddy DELVAL, Dimitri WIDIEZ, Jean-Michel CHOTIN et Jean-Pierre BERLINET n'ont pas pris part au vote,**

**APPROUVE** la répartition proposée, relatives aux subventions de fonctionnement allouées aux associations locales, selon l'état ci-dessous :

<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES EXERCICE 2022</b>				
<b>N°</b>	<b>Associations</b>	<b>Subventions votées pour l'exercice 2021</b>	<b>Subvention demandées pour 2022</b>	<b>Proposition 2022</b>
<b>Fête et cérémonie</b>				
1	Les Hauts de Sin	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
2	Les Epinettes Sinoises	2 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
3	Le Ste Barbe en Folie	400,00 €	1 200,00 €	400,00 €
4	Les délires de Saint Joseph	300,00 €	800,00 €	300,00 €
5	Le Deu Deuch Club	-	3 000,00 €	1 000,00 €
6	Tous Sinois	-	1 000,00 €	200,00 €
<b>Sous total</b>		<b>4 700,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>5 900,00 €</b>
<b>Vie sociale - cadre de vie</b>				
7	AATDM OM du Nord	120,00 €	180,00 €	120,00 €
8	Les Amis du Calvaire	300,00 €	300,00 €	300,00 €
9	APACER	150,00 €	250,00 €	150,00 €
10	La Bonne Bêche	500,00 €	500,00 €	500,00 €
11	Entraide	600,00 €	1 000,00 €	600,00 €
12	Médaillés du travail	300,00 €	350,00 €	300,00 €
13	Le Pleurote Sinois	300,00 €	300,00 €	300,00 €
14	Solidarité du Poilu	700,00 €	700,00 €	700,00 €
15	Asso Henri Martel	150,00 €	300,00 €	150,00 €
16	L'union des commerçants et artisans sinois	300,00 €	500,00 €	300,00 €
17	FNACA	300,00 €	300,00 €	300,00 €
18	Ensemble pour la vie sociale habitants Maisons et cités	200,00 €	1 500,00 €	200,00 €
19	Bien vivre à la Brasserie	-	500,00 €	100,00 €
20	Conseil citoyen des Epis	-	250,00 €	0,00 €
<b>Sous total</b>		<b>3 920,00 €</b>	<b>6 930,00 €</b>	<b>4 020,00 €</b>
<b>Expression artistique - Musique et Danse</b>				
21	Musique Culture et Voyage (AMCV)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
22	Centre Artistique Populaire Sinois	1 150,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €
23	Les Orgues de St Martin	300,00 €	1 000,00 €	300,00 €
24	MJC - Maison des Arts	6 000,00 €	6 500,00 €	6 000,00 €
25	Association Peinture sur soie	150,00 €	100,00 €	100,00 €
26	Le cirque Educatif	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
27	Danse Club Sinois	200,00 €	200,00 €	200,00 €
28	Improviz'à fond	100,00 €	300,00 €	100,00 €
29	Lucky tarot Club	100,00 €	500,00 €	100,00 €
<b>Sous total</b>		<b>14 500,00 €</b>	<b>16 250,00 €</b>	<b>14 450,00 €</b>
<b>Interventions sociales - Santé</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Action en faveur des personnes en difficultés</b>				
30	Secours Populaire Français	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €

31	Secours Catholique	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Sous total</b>		<b>2 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>Logement</b>				
32	Amicale de la maison de retraite P. Wautriche	100,00 €	150,00 €	100,00 €
<b>Sous total</b>		<b>100,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Enseignements - Formation</b>				
33	Les Cousettes Sinoises	300,00 €	300,00 €	300,00 €
34	APE des Epis	300,00 €	700,00 €	300,00 €
35	APE Salengro	300,00 €	300,00 €	300,00 €
36	APE Paul Langevin	300,00 €	300,00 €	300,00 €
<b>Sous total</b>		<b>1 200,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 420,00 €</b>	<b>38 930,00 €</b>	<b>27 670,00 €</b>

**AUTORISE** le versement subventions ;

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574, au budget primitif 2022 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE PREND FIN AUX ALENTOURS DE 19H30.  
AFFICHE ET PUBLIE, LE 15 DÉCEMBRE 2021 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L.2121-25 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**



